

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle Carré, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Sonia Sanchez, M. Christian Peulvey, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Franck Nicolon, M. Jean-Luc Wemaere, M. Claude Petit, Mmes Claudine Liard, Sophie Piveteau-Aussant, Ghislaine Rousset-Rigolier.

Étaient absents excusés :

Mme Patricia Mary (procuration à Mme Sonia Sanchez), Mme Séverine Blanloeil (procuration à M. Christian Peulvey), Mme Blandine Elain (procuration à Mme Marie-Gabrielle Carré).

Étaient absents :

M. Xavier Bonnet, Mmes Catherine Cormerais, Nicole Cléro, M. Daniel Cevaer.

Secrétaire de séance : Mme Sonia Sanchez.

Date de la convocation : 27 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : 10	Excusés : 3	Absents : 4	Votants : 13
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

- **RESIDENCE JACQUES BERTRAND : convention de partenariat avec le "Badminton club clissonnais"**

Madame la Vice-présidente expose les faits.

Elle rappelle que le badminton est une activité physique qui favorise le lien social par sa pédagogie collective. Par ailleurs, il améliore la motricité, la tonicité musculaire et participe au maintien de l'équilibre.

Dans ce contexte, il est proposé de renouveler le partenariat avec le "Badminton club clissonnais", dans le but de développer la pratique du badminton en EHPAD.

Les prestations seront assurées par un entraîneur possédant un diplôme professionnel, à raison d'une séance d'1h30, une semaine sur deux, pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025. Le tarif des prestations est fixé à 50 € par séance.

Après avoir entendu cet exposé,

VU le budget annexe "Ehpad Jacques Bertrand",

VU la délibération du Conseil d'administration en date du 25 septembre 2023, décidant d'engager un partenariat avec le "Badminton club clissonnais", arrivé à échéance,

VU le projet de convention de partenariat établi par le "Badminton club clissonnais", annexé à la présente délibération,

**Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'engager un partenariat avec le "Badminton club clissonnais", dans le but de développer la pratique de l'activité physique des personnes âgées dépendantes selon les termes indiqués dans la convention,

SPECIFIE que les séances débuteront à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 30 juin 2025, à raison d'une séance, une semaine sur deux,

PRECISE que le tarif des prestations est fixé à 50 euros par séance,

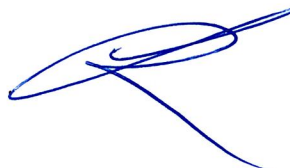
MANDATE Monsieur le Président, à défaut, Madame la Vice-présidente, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération, et notamment la convention,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Sonia Sanchez
Secrétaire de séance



Marie-Gabrielle Carré
Vice-présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

02 JUL. 2024

- son affichage le

15 JUN. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-264401555-20240701-DEL-240703-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.